

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Christine BRUYAT ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Henri DUCARRE ; Florent PAILLÉ ; Maxime MALJOURNAL ; Yves WITKOWSKI.

Absents excusés : Evelyne REY (procuration à Liliane MASNADA).
Adeline DEBREUILLE (procuration à Isabelle KOUDOUOVOH).
Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ).

Jacqueline ROSSI et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2018.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. CONVENTION AVEC LA SOCIETE SODEVAL.

Le Maire rappelle au conseil municipal les 2 conventions signées avec l'entreprise SODEVAL. Une en 2013 pour la surveillance du réseau de distribution d'eau et l'entretien des installations de traitement par rayons ultra-violet et une en 2016 pour la surveillance et l'entretien de la station d'épuration et des postes de relevage.

La convention pour l'entretien du réseau d'eau arrive à son terme le 31/12/2018 et celle pour l'entretien de la STEP le 28/02/2021.

Il propose au conseil municipal de signer une seule convention globale avec l'entreprise SODEVAL pour la surveillance du réseau de distribution d'eau, l'entretien des installations de traitement par rayons ultra-violet et pour surveillance et entretien de la station d'épuration et des postes de relevage et présente un devis de 14 810 € H.T. par an du 01/01/2019 au 31/12/2026. Le Maire précise que le tarif est moins élevé que le salaire d'un employé communal avec, en plus, un savoir-faire et un professionnalisme qui n'est plus à démontrer.

Gérard CHAPOT précise qu'il faut ajouter à cela, des interventions 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Christine BRUYAT demande quelles étaient les durées des conventions précédentes ? Le Maire répond qu'il s'agissait de conventions signées pour 5 ans. Elle demande ensuite pourquoi la nouvelle convention est signée pour 8 ans et non pas 5 ans. Gérard CHAPOT indique que la date de 8 ans a été décidée afin de porter la convention à la date de fin 2026 qui est la date butoir pour le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud. Si le transfert se fait en 2020 ou 2022, la commune pourra garder la société SODEVAL comme prestataire jusqu'au 31/12/2026. Le Maire indique que la Communauté de Communes Bugey Sud devra se prononcer avant le 1^{er} juillet 2019 pour le transfert de la compétence eau et assainissement qu'il y ait ou non décision de transférer la compétence en 2020.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

3. RENOUELEMENT DE GARANTIE DES PRETS DE DYNACITÉ.

Liliane MASNADA indique que Dynacité a demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations un allongement de sa dette. A ce titre, il convient de modifier les dossiers de prêts en cours par la signature d'un avenant. La commune de Virieu le Grand étant garante de ces prêts, il est nécessaire de signer également un avenant avec la commune afin de modifier la durée de garantie des contrats. Elle précise que le montant garanti s'élève à 134 540,24 € pour une durée de 14 ans.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur la signature de cet avenant.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

4. TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS.

Le Maire rappelle que la commune est en cours de révision du P.L.U. et qu'à l'occasion du diagnostic et du lancement de l'étude du plan d'aménagement de développement durable, la question des logements vacants de la commune a été soulevée. L'Agence d'Ingénierie 01, en charge du suivi du P.L.U. a demandé ce que la commune souhaitait faire afin de lutter contre ces logements vacants. Elle a proposé de mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Le Maire indique qu'il s'agit d'un moyen pour inciter les propriétaires à vendre, à rénover et / ou à louer les logements non occupés. L'INSEE indique qu'il y a environ 102 logements vacants sur la commune (statistique INSEE issue du dernier recensement de 2014).

Le Maire précise qu'il n'y a aucune garantie que cette taxe incitera la rénovation, la location ou la vente de ces logements dans la mesure où les propriétaires peuvent décider de payer la taxe d'habitation et de ne rien faire. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de cette taxe et indique que la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre afin que la taxe soit mise en place à compter de 2019. La Commission des Finances a donné un avis favorable.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

5. REVISION ET ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX.

Le Maire indique que la Commission des Finances a étudié les différents tarifs appliqués sur la commune afin de voir s'ils étaient cohérents avec le marché et s'il était nécessaire de les réactualiser.

Il souhaite commencer par les tarifs que la Commission Finances ne souhaite pas augmenter :

- le droit de place pour un emplacement de cirque. Ce tarif a été réactualisé et fixé à 305 € en 2001 lors du passage à l'euro. Le Maire indique qu'il y a très peu de demande et que de toute façon, lorsqu'un cirque s'installe, il ne paie pas toujours son droit de place.
- le droit de place pour la terrasse du Bar de la Place fixé à 350 € par an.
- le droit de place pour la terrasse de la pizzeria fixé à 150 € par an.
- le droit de place pour le parking du Garage de la Gare fixé à 350 € par an.

La Commission des Finances trouve les montants des droits de place des terrasses et du parking du Garage de la Gare en cohérence avec le marché.

Il présente maintenant les propositions de modifications des tarifs communaux de la Commission des Finances :

- **Droit de stationnement des taxis** : tarif actuel de 130 € annuel par emplacement de taxi fixé par délibération en date du 19/12/2006. La Commission des Finances propose un montant de 160 € annuel par taxi.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

- **Droit de place des foires et marchés et tarif de branchements électriques « Place du Monument »** : tarif actuel de 0.10 € par m² avec un minimum de 2 € par emplacement, 20 € par emplacement pour les camions vente, 3 € par demi-journée pour le branchement électrique en 220 volts et 5 € par demi-journée pour le branchement électrique en triphasé. La Commission des Finances propose de ne modifier que le tarif d'emplacement des camions vente et de le fixer à 30 € l'emplacement.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

- **Prix de location de la salle des fêtes** : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29/09/2015 qui fixait les prix de location de la salle des fêtes. Il présente la proposition de révision des prix établie par la Commission des Finances et applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Forfait à 60 € pour les associations de VIRIEU LE GRAND pour 24 heures et pendant toute l'année (avec ou sans utilisation de chauffage) pour les manifestations qu'elles organisent.
- Forfait à 100 € pour les particuliers de VIRIEU LE GRAND pour 24 heures et sans utilisation de chauffage.
- Forfait à 150 € pour les particuliers de VIRIEU LE GRAND pour 24 heures et avec utilisation de chauffage.

- Forfait à 190 € pour les associations, vendeurs itinérants ou particuliers extérieurs à VIRIEU LE GRAND, pour 24 heures et sans utilisation de chauffage.
- Forfait à 270 € pour les associations, vendeurs itinérants ou particuliers extérieurs à VIRIEU LE GRAND, pour 24 heures et avec utilisation de chauffage.

Florent PAILLÉ demande combien de fois la salle des fêtes a-t-elle été louée cette année ? Henri DUCARRE répond qu'elle n'est pas souvent louée à des particuliers. Maxime MALJOURNAL invite Florent PAILLÉ à consulter le site internet de la commune sur lequel tout est indiqué.

Un tour de table est proposé afin que chacun s'exprime sur ces changements de tarifs.

Maxime MALJOURNAL indique qu'il trouve que les propositions de la Commission des Finances sont bonnes dans la mesure où les tarifs n'augmentent pas pour les associations ce qui permet de favoriser la vie du village et augmentent légèrement pour les autres utilisateurs, ce qui compensera un peu le prix de l'augmentation du fioul domestique.

Florent PAILLÉ trouve que les tarifs sont trop élevés par rapport aux services proposés. Le Maire répond qu'il s'agit d'une des salles des fêtes les moins chères des environs.

Christine BRUYAT indique qu'elle est favorable à la non augmentation pour les associations locales mais que quitte à appliquer une augmentation pour les autres, elle aurait appliqué une somme basée sur un pourcentage d'augmentation et non pas sur un montant. Elle précise qu'elle aurait appliqué 20% d'augmentation à tout le monde hormis les associations. Elle valide les dires de M. le Maire sur le fait que les tarifs de location sont bas par rapport aux salles des fêtes des environs mais indique que l'état actuel de la salle ne permet pas non plus d'appliquer des tarifs trop hauts.

Le Maire indique que le calcul a été fait sur un forfait et non pas sur un pourcentage.

Christine BRUYAT indique que de toute façon les personnes qui veulent louer la salle des fêtes ne réfléchissent pas à louer ou ne pas louer par rapport à l'augmentation de tarif mais plutôt par rapport aux services fournis par la salle.

Maxime MALJOURNAL trouve que l'idée de Christine BRUYAT est intéressante. Il indique que cela donnerait un forfait à 200 € pour les associations, vendeurs itinérants ou particuliers extérieurs à VIRIEU LE GRAND, pour 24 heures et sans utilisation de chauffage et un forfait à 280 € pour les associations, vendeurs itinérants ou particuliers extérieurs à VIRIEU LE GRAND, pour 24 heures et avec utilisation de chauffage.

Suite à cette discussion, le Maire soumet au vote les montants suivants :

- Forfait à 60 € pour les associations de VIRIEU LE GRAND pour 24 heures et pendant toute l'année (avec ou sans utilisation de chauffage) pour les manifestations qu'elles organisent.
- Forfait à 100 € pour les particuliers de VIRIEU LE GRAND pour 24 heures et sans utilisation de chauffage.
- Forfait à 150 € pour les particuliers de VIRIEU LE GRAND pour 24 heures et avec utilisation de chauffage.
- Forfait à 200 € pour les associations, vendeurs itinérants ou particuliers extérieurs à VIRIEU LE GRAND, pour 24 heures et sans utilisation de chauffage.
- Forfait à 280 € pour les associations, vendeurs itinérants ou particuliers extérieurs à VIRIEU LE GRAND, pour 24 heures et avec utilisation de chauffage.

Vote : 10 pour, 4 abstentions (Liliane MASNADA, Christelle DUCHATEAU, Evelyne REY, Florent PAILLÉ).

- **Prix de l'eau et de l'assainissement** : le Maire rappelle qu'il y a eu énormément de travaux effectués cette année sur les réseaux eau et assainissement et rappelle également la mise en place du schéma directeur d'assainissement qui sera terminé en fin d'année. La Commission des Finances propose de modifier les tarifs comme suit :

- prime fixe eau par abonnement : 30 €
- prime fixe assainissement par abonnement : 30 €

- remplacement d'un compteur endommagé du fait de l'abonné (gel) : 100.00 €
 - suppression de la location de compteur.
- Il précise que les tarifs suivants restent inchangés :
- mètre cube d'eau consommée : 1 €
 - mètre cube assainissement : 0.90 €
 - réduction au consommateur de 10 % de 10 000 à 19 999 m³ et de 20 % de 20 000 m³ et plus d'eau consommée.
 - réduction de 5 % au consommateur à partir de 10 000 m³ consommés, pour l'assainissement.

Le Maire précise que ces tarifs restent raisonnables par rapport aux tarifs appliqués dans les communes des alentours et qu'ils restent dans les normes du Département pour les demandes de subvention de certains travaux.

Christine BRUYAT demande s'il existe, au niveau de la CC Bugey Sud, un tableau recensant les tarifs d'eau et d'assainissement dans chaque commune.

Le Maire répond que l'étude sur le transfert de compétence est bientôt terminée et sera exposée en réunion publique où chaque commune sera invitée.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

6. INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le receveur du Centre des finances Publiques peut percevoir une indemnité de conseil et une indemnité d'établissement des budgets de la part de chaque commune. Il indique que la délibération en cours actuellement date de 4 ans et que depuis son établissement le receveur a changé. En conséquence, la commune doit reprendre une délibération si elle souhaite toujours allouer ces indemnités. A titre indicatif, l'indemnité s'élevait à environ 500 € les années précédentes.

La Commission des Finances propose d'allouer au receveur municipal de Belley, M. Pascal BENIER, une indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Elle propose également de demander à M. BENIER de venir présenter l'état des finances communales lors d'une réunion informelle.

Vote : 10 pour, 4 contre (Christelle DUCHATEAU, Florent PAILLÉ, Maxime MALJOURNAL, Henri DUCARRE).

7. RENOUELEMENT DU BAIL PUTHOD-CADIN.

M. le Maire indique au conseil municipal que le bail de location de Mme Christine PUTHOD et M. Emmanuel CADIN pour leur appartement situé 5 rue du Cotter est arrivé à échéance le 31 août 2018. Il propose de le renouveler aux mêmes conditions à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 6 ans au tarif mensuel de 592,95 €. Ce tarif ne peut pas être modifié car il n'y a pas de changement de locataire et pas de gros travaux effectués.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1) Christine BRUYAT demande où en est le chantier de l'école. Liliane MASNADA répond que le dossier se trouve dans la phase d'Avant-Projet Sommaire (APS). Celui-ci a été présenté la semaine dernière en commission mais n'a pas été validé. Une nouvelle présentation aura lieu le 5 octobre 2018. Une fois l'APS validé par la commission, il devra être adopté par le conseil municipal. Parallèlement, le conseil municipal devra valider les honoraires de l'architecte.

Le Maire explique que le montant de rémunération de l'architecte est calculé sur un pourcentage du montant estimatif des travaux.

Liliane MASNADA indique que la phase APS est en retard par rapport au délai initial de présentation mais que l'architecte a assuré que le délai global du chantier sera respecté.

Gérard CHAPOT indique que les commissions scolaires et travaux ont demandé à modifier de nombreux points de l'APS, c'est pourquoi une nouvelle présentation aura lieu le 5/10/2018.

Christine BRUYAT demande quels sont les délais une fois l'APS validé par le conseil municipal. Le Maire répond qu'une fois l'APS validé, le permis de construire sera déposé et l'appel d'offres aux entreprises sera lancé en même temps car il est inutile d'attendre l'obtention du permis de construire pour lancer l'appel d'offres. L'instruction du permis de construire peut durer jusqu'à 6 mois en raison de la consultation des Bâtiments de France.

Liliane MASNADA indique que les travaux seront terminés avant la fin du mandat mais que certains devront être faits en site non occupé.

2) Christine BRUYAT demande si tout va bien au niveau des nouveaux propriétaires de Sorémont. Le Maire répond que tout se passe bien. Il indique que Gérard CHAPOT a récupéré la cloche qui sera installée à la nouvelle école des Pelands.

3) Christine BRUYAT demande où en est la vente du restaurant. Le Maire répond qu'il n'a pas de nouvelles récentes de l'agent immobilier et qu'une décision devra être prise prochainement sur le devenir des locaux. Christine BRUYAT indique qu'il faudra sans doute réfléchir à une autre activité au niveau du bâtiment. Le Maire répond qu'il faudra peut-être étudier la possibilité d'une utilisation communale, en sachant qu'il y a toujours la problématique du logement du dessus pour lequel l'agent immobilier n'a pas de proposition d'achat.

4) Gérard CHAPOT indique que les travaux de la route d'Hauteville sont terminés : le pont de la Couerie a été refait comme prévu ; une partie de l'assainissement a été refait ; la plupart des bouches à clé ont été changées et la route a été regoudronnée. Pour des raisons de sécurité, il faudra travailler en Commission des Travaux sur le marquage au sol.

Le Maire indique que la commune profitera des tarifs de l'entreprise qui effectue le marquage au sol pour la CC Bugey Sud.

Gérard CHAPOT indique que la commune a reçu les félicitations de la Police de l'Eau pour tous les efforts de réfection faits sur les réseaux d'eau et d'assainissement de la route d'Hauteville et de la rue du Coter. Mme DRANE, responsable de la police de l'Eau a indiqué que la station d'épuration était classée conforme cette année, ce qui devrait permettre de toucher la prime d'épuration.

Gérard CHAPOT précise que le séparatif de la rue du mortier a également été refait entièrement.

Il indique que le revêtement de la rue du Château va être refait par la CC Bugey Sud, en enrobé du carrefour de la rue du Montet jusqu'à la fin des habitations puis en émulsion jusqu'à la jonction avec la route d'Hauteville. La commune en a profité pour changer toutes les alimentations d'eau en plomb.

Gérard CHAPOT indique que les travaux de création d'un déversoir de crues au niveau du stade sont en cours. Le Maire rappelle que ces travaux sont pris en charge par la CC Bugey Sud dans le cadre de la compétence GÉMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Christine BRUYAT revient sur les travaux de la route d'Hauteville en indiquant qu'il serait nécessaire de sécuriser l'accès à la rivière au niveau du pont de la Couerie. Gérard CHAPOT répond que des modifications de sécurité vont être faites et qu'à ce titre, des pierres récupérées lors de la démolition de l'ancien pont vont être remises en place pour limiter l'accès à la rivière et éviter un accident.

Le Maire indique que les travaux de sécurisation de la RD 904 vont commencer. Un retard a été pris dans l'exécution car la commune était en désaccord avec le Département sur certains termes de la convention. Un compromis ayant été trouvé, les travaux vont pouvoir débiter.

5) Le Maire indique au conseil municipal que suite à l'intervention des élus et des usagers, après plusieurs discussions avec la SNCF, 2 arrêts de TER le matin et le soir ont été rétablis en gare de Tenay et de Virieu le Grand. Des discussions sont encore en cours pour rétablir l'arrêt de midi qui a été supprimé et remplacé par un bus ainsi que sur certains horaires concernant notamment les étudiants.

Il précise que c'est une victoire pour toutes les personnes qui se sont mobilisées mais qu'il faut rester vigilant car rien n'indique qu'il n'y ait pas un retour en arrière sur ces décisions. La SNCF a également promis que lorsque les travaux de la gare de Part-Dieu seront terminés, il y aura au minimum un retour aux nombres d'arrêts actuels. Un article plus détaillé sera diffusé dans le bulletin municipal.

6) Le Maire rappelle que le P.L.U. est en cours de révision. Une réunion de commission est prévue demain soir pour finaliser le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui sera ensuite présenté au conseil municipal pour être adopté d'ici la fin de l'année. Une réunion publique de présentation du PADD à la population aura lieu avant la fin de l'année. Suite à cela, la révision du P.L.U. passera à la phase suivante.

7) Le Maire indique que le recensement de la population se fera du jeudi 16 janvier 2019 au vendredi 17 février 2019. Une information, par le biais de documents transmis par l'INSEE sera faite à la population.

8) Le Maire indique que TDF aménage des antennes tout au long de la voie ferrée où circulent des TER afin que les usagers de la SNCF aient accès au numérique. La commune a été contactée afin de valider 2 localisations d'antenne sur la commune. Ces demandes ont été refusées. Une nouvelle demande, par l'intermédiaire d'un certificat d'urbanisme a été déposée en mairie. Cette antenne serait installée à la sortie de la route de Lyon, sur un terrain appartenant à M. SANA. Le terrain étant privé, le Maire précise que ceci est une information et que le dossier est en instruction au niveau du service d'urbanisme de la CC Bugey Sud. L'antenne que TDF envisage de mettre en place serait accessible aux 4 opérateurs historiques de téléphonie mobile et permettrait également de fournir la 4G (puis plus tard la 5G) sur tout le village.

9) Le Maire indique au conseil municipal que M. PIGAULT a envoyé une lettre de remerciements pour les travaux de la route d'Hauteville. Celle-ci fait suite à la lettre de remerciements de M. TALOTTI à l'entreprise SODEVAL.

10) Le Maire remercie Gérard CHAPOT pour sa supervision de main de maître des travaux de la route d'Hauteville. Gérard CHAPOT indique que cela est plus facile quand les entreprises sont de qualité.

11) Philippe REVEL indique que la rentrée scolaire était une belle rentrée à tonalité estivale, mais très studieuse. Deux nouveaux professeurs des écoles ont pris leur fonction. 92 élèves sont répartis en 4 classes : 29 élèves pour la classe de PS et MS de Mme DONIO, 21 élèves pour la classe de GS et CP de Mme FOURNIER (Directrice), 17 élèves pour la classe de CE de Mme BORJON (dont seulement 4 CE1) et 25 élèves pour la classe de CM de M. JOATTON.

12) Philippe REVEL indique que la Journée du Patrimoine s'est très bien déroulée, sous forme de déambulation dans le village, avec 35 personnes présentes. Il a noté la présence de personnes nées à Virieu le Grand qui reviennent sur les traces de leur enfance et d'autres personnes qui ont vécu quelques années à Virieu le Grand qui reviennent voir l'évolution du village. Il en profite pour saluer l'initiative des nouveaux propriétaires de l'ancienne école de Sorémont qui ont invité les participants à la Journée du Patrimoine à entrer dans la cour afin de prendre connaissance du message qui se trouve sur la plaque apposée sur le mur de l'école. En conclusion, une journée qui s'est très bien passée, très intéressante et agréable et qu'il souhaite volontiers, s'il le peut, refaire l'année prochaine.

13) Christine BRUYAT demande des informations sur les changements de commerçants du village. Le Maire répond que la pizzeria et la boulangerie ont changé de propriétaires. Concernant la boulangerie, ils viendront se présenter la semaine prochaine en mairie. Il s'agit d'un couple, un boulanger et une pâtissière.

14) Christine BRUYAT demande des infos sur la taxe GÉMAPI suite au débat houleux du conseil communautaire à ce sujet. Le Maire répond que la taxe n'a pas été instaurée au sein de la CC Bugey Sud. L'article du journal est donc erroné. Christine BRUYAT demande au Maire si la compétence va être assumée avec l'argent actuel. Le Maire répond que c'est le cas.

Gérard CHAPOT rappelle que cette taxe de GÉMAPI sert à entretenir les rivières, payer les travaux et notamment, pour la commune, le paiement du déversoir de crues du stade. Elle sert également à l'entretien courant des rivières.

La séance est levée à 20h55.